

Dossier épreuve E4
BTS SIO Session

2022

INE : 071616793FD
ULMER Jordan

SOMMAIRE

01

URL du portfolio numérique

02

Page descriptive de
l'entreprise du stage de
première année

03

Attestation du stage de
première année

04

Page descriptive de
l'entreprise du stage de
deuxième année

05

Attestation du stage de
deuxième année

06

Veille technologique

07

Tableau de synthèse



SITE PORTFOLIO

URL du site portfolio :

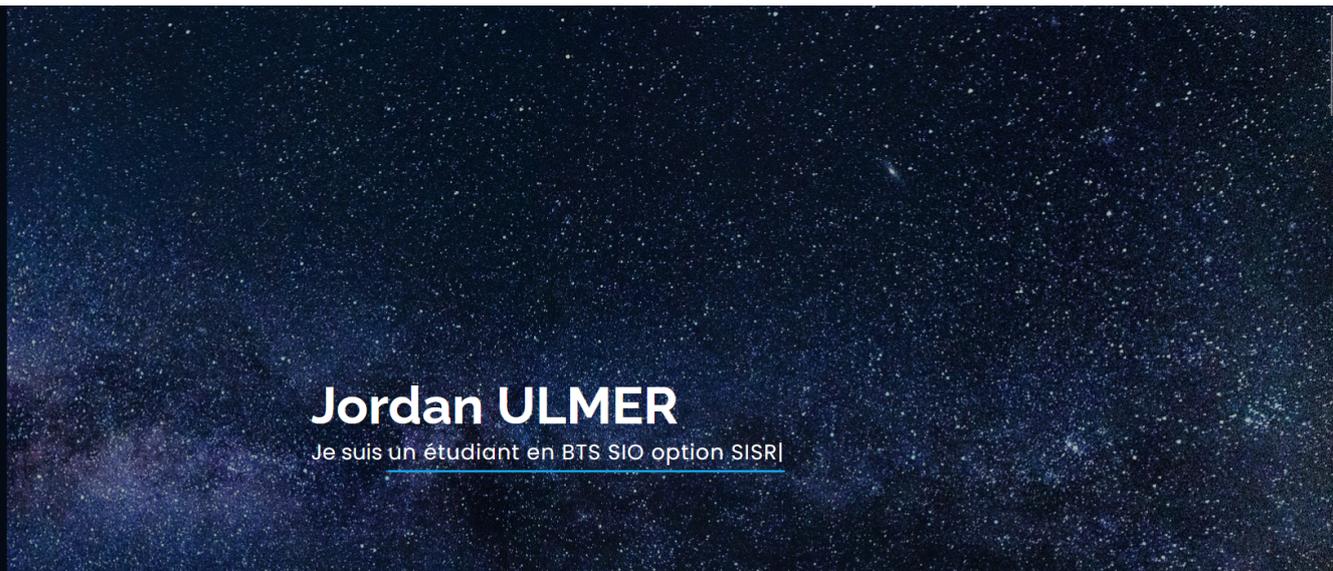
<http://jordan.ulmer.free.fr/>



Jordan ULMER



- Menu principal
- A propos de moi
- Résumé
- BTS SIO
- Veille Technologique
- Portfolio
- Contact



Jordan ULMER



- Menu principal
- A propos de moi
- Résumé
- BTS SIO
- Veille Technologique
- Portfolio
- Contact

Portfolio

Voici la liste des mes projets :

TOUS PROJET PERSONNEL PROJET STAGE ATELIER PROFESSIONNEL TP/TD COURS EPREUVE

The portfolio grid displays several project thumbnails:

- nextcloud logo
- Eye icon in a circle
- Briefcase icon on a checkered background
- CFPPA d'obernai logo
- MIT APP INVENTOR logo
- TP 1SISR link
- TP 2SISR link
- Folder icon labeled DOSSIER E4

Le site a été réalisé avec les technologies suivantes : HTML, CSS, JavaScript et avec les logiciels suivants : Sublime text et Wamp Server

STAGE DE PREMIÈRE ANNÉE - LYCÉE RENÉ CASSIN

Stage du 14/06/2021 au 16/07/2021

J'ai effectué mon stage au Lycée René Cassin, se situant à 4 Rue Schoch, 67000 Strasbourg. Il s'agit d'un établissement scolaire.

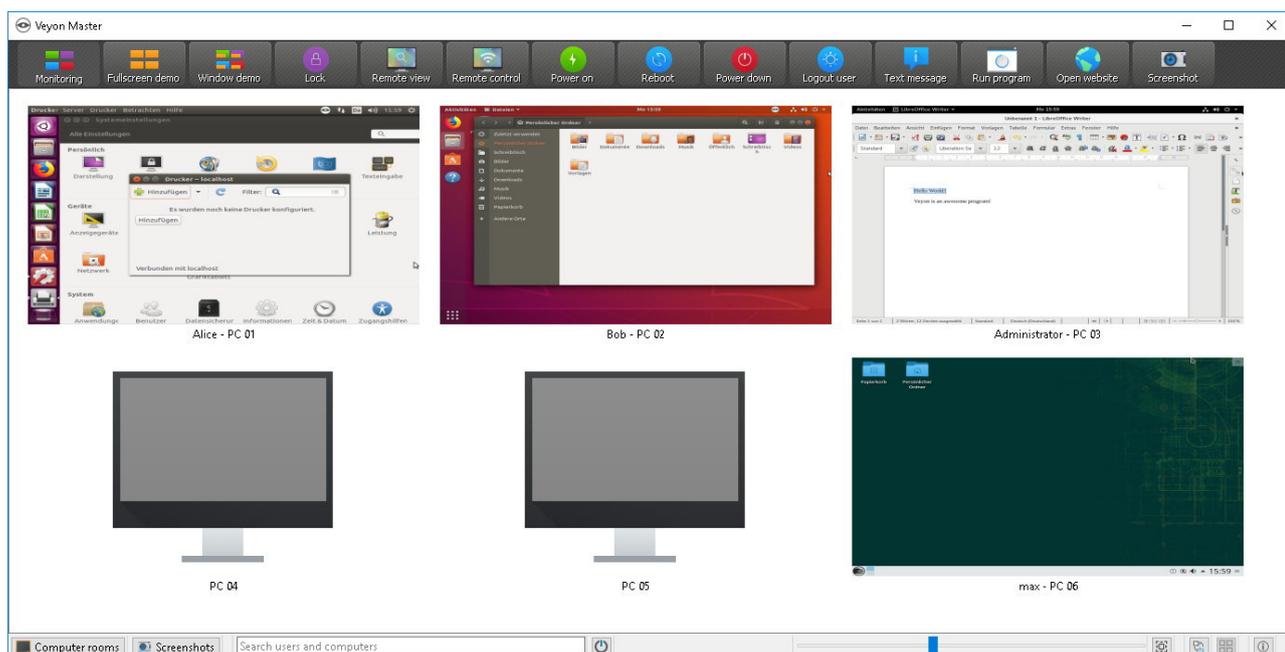
La problématique qui m'a été proposé est comment procéder au déploiement d'un service plus rapidement ?

Ma mission principale était de déployer un logiciel de surveillance ("VEYON") depuis un serveur vers des postes clients.



Autres activités :

- Gestion de projet,
- Script Powershell afin de déployer le fichier d'installation



ATTESTATION DE STAGE PREMIÈRE ANNÉE

ANNEXE DE LA CONVENTION DE STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL
SESSION 2022

① Attestation de stage



ATTESTATION DE STAGE
à remettre au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Lycée des métiers René Cassin
4 rue Schoch BP 67

67046 Strasbourg

☎ 03.88.45.54.54

Certifie que

LE STAGIAIRE

Prénom et Nom : **Jordan ULMER**
Date de naissance : 20/11/2000
Adresse personnelle : 16 RUE DU COURS LIBRE 67870 BISCHOFFSHEIM

Téléphone : 06 59 98 76 26 Courriel. : jordan.ulmer@bbox.fr

ÉTUDIANT EN **BTS Services informatiques aux organisations**
option SISR SLAM
AU SEIN DU LYCÉE DES MÉTIERS RENÉ CASSIN

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DURÉE DU STAGE Du 14/06/2021 au 16/07/2021

Représentant une durée totale de 25 jours

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSEE AU STAGIAIRE

Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de €

ATTESTATION DE STAGE PREMIÈRE ANNÉE

observées, présentées par la ou le stagiaire dans son portefeuille de compétences professionnelles listées ci-dessous ont bien été réalisées dans le cadre de son stage.

OUI

NON

Intitulé de la situation professionnelle	Activité(s) du référentiel concernée(s)
Projet VEYON	

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9).

FAIT À Strasbourg LE 13 juin 2021

Nom, fonction et signature du représentant de
l'organisme d'accueil

Madame Amina AJBALI



STAGE DE DEUXIÈME ANNÉE - EPLEFPA DU BAS-RHIN

Stage du 03/01/2022 au 04/02/2022

J'ai effectué mon stage au EPLEFPA Du Bas-Rhin, se situant à 44 Bd de l'Europe, 67210 Obernai. Il s'agit d'un établissement scolaire.



La problématique qui m'a été proposée est comment procéder à la sauvegarde automatique des dossiers ?

Ma mission principale était de réaliser la tâche planifiée d'une sauvegarde des dossiers d'un serveur vers un NAS.

Autres activités :

- Gestion de projet,
- Script Powershell afin de déployer le fichier d'installation,
- Déploiement de Postes (via MDT),
- Installation de postes,
- Support à l'utilisateur en cas de problème,
- Test d'un Disque Dur et effectuer son remplacement,

ATTESTATION DE STAGE DEUXIÈME ANNÉE

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

SESSION 2022

ANNEXE 9 : Modèle d'attestation de stage ¹²

ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou dénomination sociale : EPLEFPA DU BAS-RHIN

Adresse : 44 boulevard d'Europe
CS 50203
67212 OBERNAI CEDEX

☎ : 03.88.49.99.49

COPIE

certifie que

LA OU LE STAGIAIRE

Nom : ULMER Prénom : Jordan
Né-e le : 20/11/2000 Sexe : F M

Adresse : 16 rue du Cours Libre
67870 BISCHOFFSHEIM

☎ : 06.59.98.76.26 ✉ : iordan.ulmer@bbox.fr

ÉTUDIANT·E EN BTS Services informatiques aux organisations

Option SISR SLAM

AU SEIN DE : Lycée des métiers René Cassin, 4 rue Schoch, 67000 Strasbourg

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DURÉE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : Du 03/01/2022 au 04/02/2022

Représentant une durée totale de 5 semaines

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du Code de l'éducation (art. L.124-18 du Code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE À LA OU AU STAGIAIRE

La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de 0 euros.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant·e dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (Code de la Sécurité sociale art. L.351-17 - code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à BISCHOFFSHEIM

le 02/02/2022

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

Le Directeur de l'EPLFPA

Thierry Guillet

1 Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.

2 Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.

VEILLE TECHNOLOGIQUE

Sujet de veille : Différences techniques entre Windows 10 et Windows 11

Problématique : Quel apport Windows 11 peut apporter en entreprise ? Windows 11 a-t-il des bugs au moment de la migration d'un parc informatique (au niveau logiciel et matérielle) ?

Windows 10 est sorti en 2015, il utilise le noyau Windows NT en version 10. Il apporte un nouveau menu démarrer, un nouveau menu pour les paramètres, les bureaux virtuelles, une amélioration du mode snap où il peut diviser son écran en quatre zones, l'assistant Cortana, le Sous-Système Windows pour Linux (WSL) depuis la version 1607 (build 14393).



Windows 11 est sorti en 2021, il utilise le noyau Windows NT en version 10. Cette version apporte une nouvelle interface pour l'utilisateur, un nouveau menu démarrer, et normalement, l'intégration des Widgets (Gadgets) et de Microsoft Teams, une nouvelle façon d'ajouter des fonctionnalités sur le système. Normalement, il devrait avoir aucun problème avec les logiciels que vous avez utilisés avec Windows 10.

Cependant, si vous souhaitez mettre Windows 11 sur un poste, pensez à ce que le poste puisse être compatible : avoir un CPU issu des dernières générations, 4 Go de RAM, avoir une puce TPM 2.0,



TABLEAU DE SYNTHÈSE